

Préavis n° 4/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire de **CHF 300'084.-** pour la pose d'appareils UV, de remplacement d'appareillage intérieur du réservoir de Mont-Dessus pour les sources situées sur la Commune de Mont-sur-Rolle ainsi que le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie.

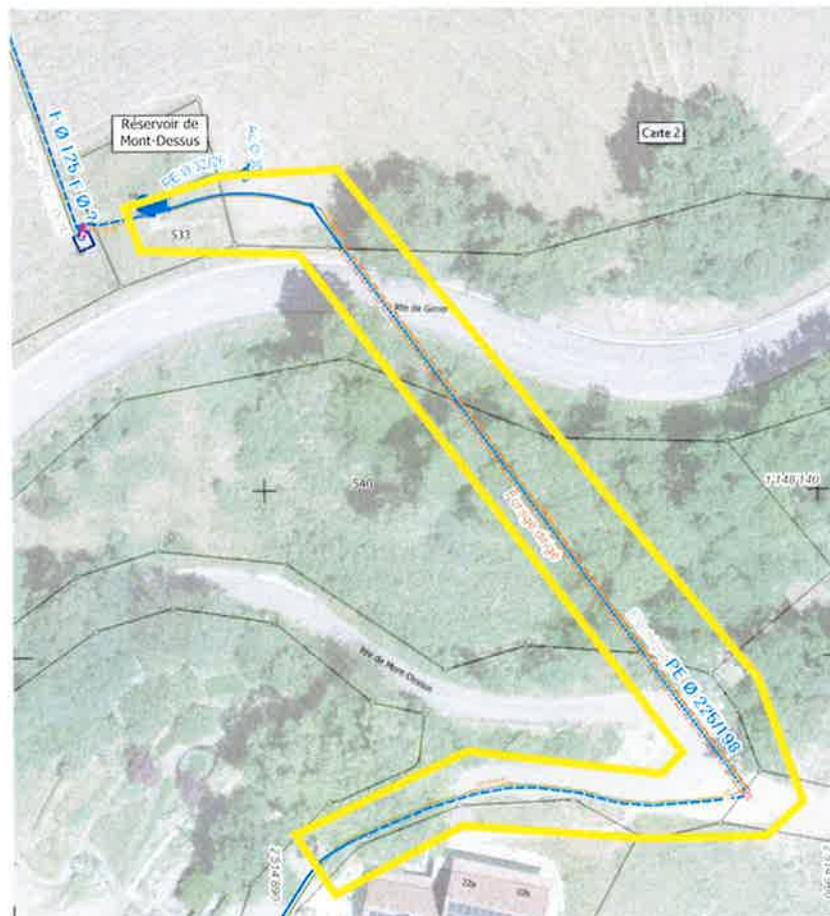
Perroy, le 15 mai 2025

Monsieur le Président,  
Madame et Messieurs les Conseillers,

## 1. PRÉAMBULE ET TRAVAUX DÉJÀ RÉALISÉS

Votre Conseil a approuvé le préavis n° 2/2020 relatif à la pose d'appareillages UV pour les sources situées sur la commune de Mont-sur-Rolle ainsi que le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie.

Les travaux ont déjà permis de réaliser l'exécution de la pose de la conduite d'eau potable et de défense incendie de diamètre extérieur 225 mm et diamètre intérieur de 198.2 mm sur une longueur de 150 m (dont 86 m de conduite posée par forage dirigé), ainsi qu'une gaine électrique pour l'alimentation du réservoir et une gaine pour la télégestion.



 Périmètre de la conduite réalisée dans le cadre du préavis n° 2/2020

Ont également été réalisés les travaux suivants au réservoir du Château :

- Mise en place de 2 UV pour les sources de Belle Truche et Sous les Bois,
- Télégestion liée au 2 UV,
- Travaux électriques liés à l'installation de ces deux UV.



Partie 'UV'

Intérieur du réservoir du Château, avec les 2 nouveaux UV.

## 2. MODIFICATION DU PROJET

Le projet a ensuite été revu pour remplacer entièrement l'appareillage intérieur vieillissant du réservoir de Mont-Dessus.

Cette décision a été prise dans le but d'éviter de grosses dépenses financières dans les années à venir.

Le Réservoir actuel de Mont-Dessus est voué à être démolli (prévu au PDDE) pour permettre la construction d'un nouvel ouvrage ayant une fonction de coupe-pression, cependant avec cette mise en conformité, il pourra être conservé encore de nombreuses années.



Extrait du PDDE-2017

La création de ce nouvel ouvrage (coupe-pression) engendrerait des travaux conséquents avec la mise en place d'une nouvelle conduite de liaison depuis le réservoir du Signal à Bougy-Villars (en rouge sur l'extrait ci-dessus), de même que des travaux de suivi géotechnique pour sécuriser le nouveau bâtiment situé en zone de glissement.

Aussi, ce préavis s'orienterait-il vers le remplacement de l'appareillage du réservoir de Mont-Dessus. Par conséquent, il vise le maintien du réservoir à court et moyen terme, pour décaler dans le temps un nouvel investissement d'une vingtaine d'années en tout cas.

### 3. TRAVAUX PROJÉTÉS

Les travaux consistent à remplacer l'appareillage existant du réservoir de Mont-Dessus par de nouvelles conduites en polyéthylène (PE), la mise en place de nouvelles vannes, vannes de décharge, de débitmètres, d'une nouvelle vanne de régulation de pression, de purgeurs d'air, d'un nouveau clapet anti-retour. Un nouveau déshumidificateur sera mis en place dans la chambre de service.



*Niveau supérieur du réservoir de Mont-Dessus*



*Niveau inférieur du réservoir de Mont-Dessus*

#### 4. ASPECTS FINANCIERS

Préavis n° 2/2020

	Devis (CHF - HT)	Déjà dépensé (HT)	Dépassement/disponible
1 Génie Civil	84'910.00	149'083.06	64'173.06 CHF
2 Appareillage (partie conduite sous-Mont-Dessus)	28'925.00	35'280	6'355.00 CHF
3 Appareillage pour 3 UV (2 UV déjà posés au Château)	64'000.00	40'000	24'000.00 CHF
4 Electricité, raccord sur réseau	38'540.00	25'113.38	13'426.62 CHF
5 Armoire électrique et télécommande (Mont-Dessus)	34'100.00	Non encore réalisé	34'100 CHF
6 Honoraires d'ingénieurs + frais administratifs	29'800.00	36'138.67	6'338.67 CHF
7 Divers et imprévus	28'082.00	0	28'082.00 CHF
<b>Total HT</b>	<b>308'357.00</b>	<b>285'615.11</b>	<b>22'741.89 CHF</b>

Le montant déjà dépensé sur le préavis n° 2/2020 est de CHF 285'615.11 HT

Le montant des travaux à exécuter est estimé à environ CHF 299'200.00 HT.

Le devis a été établi par le bureau d'ingénieurs-conseils qui travaille régulièrement avec le SIDERE. Il est basé sur des prix pratiqués couramment pour ce type de travaux, et certains postes ont été devisés sur la base de soumissions rentrées.

Devis des travaux à exécuter en 2025 :

1. Génie civil	CHF	15'000.00
2. Appareillage	CHF	107'000.00
4. Travaux électriques et raccordement sur réseau RE	CHF	36'000.00
5. Armoire électrique et télécommande	CHF	69'000.00
6. Mise en place d'appareils UV	CHF	10'000.00
7. Mise en place d'un déshumidificateur	CHF	5'000.00
6. Honoraires d'ingénieurs	CHF	30'000.00
7. Divers et imprévus, 10 % environ	CHF	27'200.00
<b>Total HT</b>	<b>CHF</b>	<b>299'200.00</b>
TVA 8.1 %	CHF	24'235.00
<b>Total TTC travaux à exécuter en 2025</b>	<b>CHF</b>	<b>323'435.00</b>

Montant TTC des travaux déjà exécutés de 2022 à 2024

Montant total TTC

Crédit disponible (Préavis N° 2/2020)

Solde à financer

CHF	308'749.00
<b>CHF</b>	<b>632'184.00</b>
<b>CHF</b>	<b>-332'100.00</b>
<b>CHF</b>	<b>300'084.00</b>

## 5. DURÉE D'AMORTISSEMENT

La durée des amortissements est appliquée en fonction du règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

Dans le cas présent, comme il s'agit d'une demande de crédit complémentaire, c'est la durée du préavis antérieur qui est valable : le préavis n° 2/2020 prévoyait un amortissement de 30 ans (système comptable MCH1).

## 6. CONCLUSION

**Vu** le préavis n° 4/2025 relatif à une demande de crédit complémentaire de **CHF 300'084.- TTC** pour la pose d'appareil UVs, de remplacement d'appareillage intérieur du réservoir de Mont-Dessus pour les sources situées sur la Commune de Mont-sur-Rolle ainsi que le remplacement d'une conduite de distribution d'eau potable et de défense incendie ;

**Entendu** le rapport des Commissions chargées de son étude ;

**Considérant** qu'il a été porté à l'ordre du jour ;

**Le Conseil intercommunal du SIDERE**

### DECIDE

- **d'autoriser le Comité de Direction à faire procéder aux travaux décrits ;**
- **d'accorder au Comité de Direction un crédit de CHF 300'084.-TTC afin de procéder aux travaux décrits ;**
- **d'autoriser le Comité de Direction à emprunter la somme de CHF 300'084.- TTC auprès d'un organisme financier ou bancaire de la place aux meilleures conditions ou de financer ces coûts par la trésorerie courante ;**

Approuvé par le Comité de Direction en séance du 21 mai 2025

**Au nom du Comité de Direction du SIDERE**

Le Président  Le Secrétaire :   
  
François Delafoge Catherine Dubois-Pelerin

